



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assujettissement

Question écrite n° 30999

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur le régime fiscal des plans retraites 401(k) souscrits par les Français résidant aux États-unis au titre de l'ISF. Le plan de retraite 401(k) est un plan d'épargne-retraite qui est financé par des cotisations des employés avec des contributions de contrepartie de l'employeur. L'attraction principale de ces plans, en droit fiscal américain, est qu'ils sont tirés de salaire avant impôt, et les fonds de croissance en franchise d'impôt jusqu'à leur retrait. Il souhaiterait savoir si un Français, salarié et vivant aux États-unis, qui a souscrit un tel plan est assujetti à l'impôt de solidarité sur la fortune.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30999

Rubrique : Impôt de solidarité sur la fortune

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6796

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)